

Procédure de protection et de transparence des données des étudiants

Cette Procédure porte sur :

Les données relatives aux étudiants qui sont collectées par l'établissement

L'utilisation des données relatives aux étudiants qui sont collectées par l'établissement

Les données relatives aux étudiants qui sont générées durant leurs parcours académiques dans l'établissement :

Les modalités de traitement et de stockage des données relatives aux étudiants

Les conditions de partage des données relatives aux étudiants avec des tierces parties

La durée de stockage de ces données.

Les droits des étudiants relatifs à leurs données personnelles

Les données relatives aux étudiants qui sont collectées par l'établissement

- Nom
- Prénom
- Sexe
- Date et lieu de naissance
- Nationalité
- Numéro de la pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- Date et lieu d'émission
- Numéro de téléphone
- Adresse e-mail
- Année du Baccalauréat
- Spécialité du Baccalauréat ou diplôme équivalent
- Etat civil
- Nom, prénom et profession du père
- Nom, prénom et profession de la mère
- Numéros des téléphones du père et de la mère
- Adresse du domicile, ville et n° postal
- Identifiant unique pour les étudiants non tunisiens

L'utilisation des données relatives aux étudiants qui sont collectées par l'établissement

Les données sont collectées sur des formulaires (fiches de renseignements, dossiers de candidature, le règlement intérieur, etc.) et sur les logiciels internes de l'établissement au moment de la préinscription/ inscription. Elles servent exclusivement à la livraison des documents administratifs des étudiants ainsi qu'à la correspondance avec eux ou avec leurs parents en cas de besoin. Les données personnelles (ou une partie de ces données selon le cas) sont utilisées pour l'édition des documents suivants :

- Carte d'étudiant
- Attestation d'inscription
- Attestation de présence
- Attestation de paiement
- Bulletins des notes
- Listes de présences
- Attestations de stages
- Attestations de formation continue
- Certificats
- Diplômes
- Annexes des diplômes

Les données relatives aux étudiants qui sont générées durant leurs parcours académiques dans l'établissement

- Les résultats des évaluations sommatives (les notes des tests, les notes du contrôle continu, les notes des examens, les notes des autres activités académiques, les moyennes, les décisions des conseils des classes, etc.)
- La documentation du traitement des réclamations, des appels et des décisions y afférant
- La documentation des décisions disciplinaires et administratives prises à l'encontre des étudiants
- La documentation des transactions financières relatives aux étudiants
- Les photos et les vidéos enregistrées dans les locaux de l'établissement et en dehors de ces locaux dans le cadre d'activités organisées par l'établissement
- Les vidéos enregistrées par les caméras de surveillance
- Les cartes d'étudiant
- Les attestations d'inscription, présence et paiement.
- Les bulletins de notes
- Les listes de présences et des éliminations
- Les attestations de stages
- Les diplômes
- listes des lauréats

Les Modalités de traitement et de stockage des données relatives aux étudiants

Les données collectées sont traitées dans des tableaux Excel, sur des tableaux Word et sont stockées dans le serveur central de l'établissement ainsi que sur les PC suivants:

- PC du chargé de la scolarité
- PC du secrétaire général
- PC du directeur des stages
- PC du directeur général - PC du directeur des études

.....

Les personnes ayant accès à ces données sont les suivantes:

- Le directeur général
- Le secrétaire général - Le directeur des études - Les agents chargés de la scolarité, des examens et des stages

Les conditions de partage des données relatives aux étudiants avec des tiers

Certaines données relatives aux étudiants sont échangées avec l'Université de Sousse et l'Institution de Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricole, selon une liste préétablie et un échéancier précis.

Ces données sont les suivantes :

- Nom et prénom de l'étudiant
- La date et le lieu de la naissance
- Le numéro de la carte d'identité ou numéro du passeport ou de l'identifiant unique
- L'adresse de l'étudiant en Tunisie
- La spécialité du Baccalauréat de l'étudiant inscrit et la date de son obtention
- L'établissement d'origine - La moyenne des diplômes pour les lauréats
- Les moyennes de fin d'années

La durée de stockage de ces données

Dossier de l'étudiant -----> à vie

PV de délibération -----> à vie

Copies des examens -----> la durée de conservation légale est de 3 ans.

Les droits des étudiants relatifs à leurs données personnelles

Le traitement des données relatives aux étudiants se fait dans le respect total des trois droits fondamentaux des personnes concernées par ces données qui sont :

- Le consentement explicite ;
- Le droit d'accès ;
- Le droit d'opposition.

D'une façon générale, toutes les opérations automatisées ou manuelles et qui ont pour but notamment la collecte, l'enregistrement, la conservation, l'organisation, la modification, l'exploitation, l'utilisation, l'expédition, la distribution, la diffusion, la destruction ou la consultation des données relatives aux apprenants, ainsi que toutes les opérations relatives à l'exploitation des bases des données, des répertoires et des fichiers se font dans le respect de la Loi organique n° 2004-63 du 27 juillet 2004, portant sur la protection des données à caractère personnel ainsi que le chapitre 8.5.5 de la norme ISO 21001:2018 intitulé "Protection et transparence des données relatives aux apprenants".